

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



# Carghjese

— CASA CUMUNA —

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

### N°2024/23

MEMBRES PRÉSENTS	
Stéphanie <b>ALESSANDRI</b>	Lucie <b>FRIMIGACCI</b>
Jérôme <b>ALESSANDRI</b>	Jean-Paul <b>PAOLI</b>
Emmanuelle <b>FRIMIGACCI-PERONI</b>	Pierre <b>ZANNETTI</b>
Ange <b>SUSINI</b>	Vannina <b>NEGRONI-DESINI</b>
MEMBRES ABSENTS	
Hélène <b>DRAGACCI-CODACCIONI</b>	Pierre-Jean <b>MIGEVANT</b>
Sandrine <b>CINOTTI</b>	Frédéric <b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b>
Dominique <b>POGGI</b>	Alexia <b>ZANETTACCI</b>
François <b>GARIDACCI</b> (s'est retiré de la salle)	

### OBJET : Approbation compte administratif M4 2023.

*Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;*

*Vu la délibération n°2024/21 du 13 avril 2024 ;*

*Vu la délibération n°2024/22 du 13 avril 2024 ;*

La Première adjointe présente à l'Assemblée délibérante le compte administratif lié au port de plaisance pour l'exercice 2023 et expose que ses écritures sont en concordance avec celles du compte de gestion du même exercice.

Madame Lucie FRIMIGACCI propose en conséquence aux élus présents d'approuver le compte administratif lié au port de plaisance pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire reste en dehors de la salle du Conseil municipal pour permettre le vote.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le compte administratif du port de plaisance lié à l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 8.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

